

Le Président du département, le président de la CLI de Civaux et la Chargée de mission présentent aux membres de la CLI leurs meilleurs vœux pour 2024 et leurs remerciements pour le temps qu'ils consacrent aux missions d'information et de transparence dont ils sont les acteurs et les porte-parole. Ces vœux vont aussi à tous les lecteurs de cette Lettre.

ACTUALITÉ : Exercice national de gestion de crise nucléaire au CNPE de Civaux : 23 et 24 janvier 2024

Cet exercice « national » de crise est un exercice quinquennal. Il entre dans le cadre d'un programme national élaboré par l'Etat et par EDF pour l'ensemble des centrales nucléaires de France. Il consiste à simuler une situation d'accident nucléaire. Le scénario de l'accident n'est dévoilé qu'au moment de l'exercice.

Aucune action n'est attendue de la part de la population au cours de cette simulation d'accident.

Quels sont les objectifs de cet exercice ? Pourquoi sur deux journées ?

- **L'objectif de la première journée est de tester la mobilisation de tous les acteurs** : de la Centrale nucléaire, de la préfecture, des directions départementales, des services de secours, des forces de sécurité, des maires et des populations face au risque nucléaire.
- **L'objectif de la deuxième journée** concerne la mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Civaux et l'approfondissement de certaines parties du Plan Particulier d'Intervention (PPI) notamment la phase d'évacuation de la population. Rappelons que le PPI concerne les habitants des 45 communes situées dans un rayon de 20 kilomètres autour de la Centrale.

Un exercice de crise constitue un évènement privilégié pour rappeler à la population, aux élus, aux médias les dispositions prévues en cas d'accident nucléaire. Le retour d'expérience permet, après l'exercice, de corriger les défauts et les manques qui auront été constatés pour améliorer l'efficacité des chaînes décisionnelles et des actions de protection des populations en cas d'accident nucléaire.

Quels sont les acteurs de l'exercice ?

Les acteurs de l'exercice sont placés sous l'autorité du préfet et ils associent la préfecture de la Vienne (Service interministériel de défense et de protection civile : SIDPC/ Direction départementale des territoires : DDT), EDF, les communes concernées, les services de secours et de sécurité, l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) assistée par l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) ainsi que la Mission nationale d'appui à la gestion du risque nucléaire. S'y ajoutent le Département (voirie), l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Le rôle de la CLI

Le Président de la Commission Locale d'Information (ou son représentant) est associé à la préparation de l'exercice de crise. Pendant l'exercice de crise, il siège au COD (Centre opérationnel Départemental) en tant qu'observateur. Il transmet en temps réel aux membres de la CLI (élus, représentants de la société civile et personnes qualifiées) les informations sur le déroulement de l'exercice de crise, validées par le COD et le préfet.

Déroulement de l'exercice

Le 24 janvier, le dévoilement du scénario accidentel fictif conduira le directeur de la Centrale à déclencher le Plan d'Urgence Interne (PUI). Les informations transmises permettront au préfet de déclencher le PPI (Plan Particulier d'Intervention), les communes concernées étant donc situées dans un rayon de 20 km autour de la Centrale. Parallèlement seront mis en place le Centre Opérationnel Départemental (COD) à la Préfecture et le Poste de Commandement Opérationnel (PCO). Les alertes seront données pas les sirènes du CNPE, les moyens d'alerte propres aux communes concernées, et par SMS grâce au dispositif Fr-Alert qui est un dispositif d'alerte et d'information des populations permettant de prévenir toute personne située dans la zone concernée par un danger afin de l'informer des comportements nécessaires à sa protection par une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique même si le portable est en mode silencieux. Des moyens mobiles d'alerte seront mis en place dans les communes concernées du PPI. France-Bleu Poitou et sur le plan télévisuel FR3-Poitou-Charentes relaieront l'alerte et les informations tout au long de l'exercice. La préfecture communiquera via Facebook et Instagram ainsi que sur son site web (<https://vienne.gouv.fr>). Bien entendu la CLI relaiera aussi les informations sur son site web (<https://cli.civaux.fr>).

Une réunion d'informations des habitants des communes du PPI a lieu le mardi 16 janvier à 18 h15 à l'espace EDF-Odyssélec de la Centrale de Civaux.

Retour d'expérience

Les premiers retours sur l'exercice seront évoqués lors des prochaines réunions de la CLI en Comité de vigilance et en Assemblée générale.

La Cli de Civaux est une instance indépendante créée le 17 décembre 1981 par arrêté préfectoral suivant la circulaire ministérielle Mauroy du 15 décembre 1981 instituant des commissions locales d'information auprès des centrales nucléaires. Les missions de la CLI ont été précisées par la loi du 17 août 2015 (voir Lettre de Civaux n° 49). La CLI est présidée de droit par le Président du Conseil départemental.

Directeur de publication : Roger Gil